



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Vacant
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- Ouverture de la séance.
1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Présentation et adoption du budget 2021.
 3. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation (2021, 2022, 2023).
 4. Approbation de la grille salariale des employés.
 5. Levée de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

La séance extraordinaire ouvre à 17 h 05

1.

341-12-2020
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et y consentent;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2.

Présentation et adoption du budget 2021.

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, présente les prévisions budgétaires de la prochaine année.

342-12-2020
Adoption des prévisions budgétaires 2021



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'article numéro 988 du Code municipal du Québec permettant au conseil de toute municipalité locale de décréter, par règlement, que la taxe foncière annuelle sera imposée par résolution;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 257 en vigueur à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte les prévisions budgétaires selon ce qui suit :

REVENUS	2021
Taxes foncières	1 939 390 \$
Service de la dette	210 500 \$
Sûreté du Québec	358 397 \$
Quote-part MRC	212 751 \$
Chemin de la Marquise (25%)	6 789 \$
Chemin de la Marquise (75%)	20 367 \$
Compensation tenant lieu de taxes	3 300 \$
Taxes pour services municipaux	314 286 \$
Services rendus aux organismes municipaux	211 952 \$
Imposition de droits et amendes	341 400 \$
Intérêts	36 000 \$
Transferts	238 032 \$
Autres revenus	76 053 \$

TOTAL DES REVENUS 3 969 217 \$

CHARGES	2021
Administration générale	950 743 \$
Sécurité publique (comprend la SQ)	634 477 \$
Transport	960 160 \$
Hygiène du milieu et protection de l'environnement	558 245 \$
Aménagement, urbanisme et développement	371 323 \$
Loisirs et culture	174 317 \$
Frais de financement	55 900 \$
Dette à long terme et affectations	264 052 \$

TOTAL DES CHARGES 3 969 217 \$

TAUX DE TAXATION

Valeurs imposables (au 26 novembre 2020) : 411 393 300 \$

Taxes foncières	0,4714 /100 \$
Service de la dette	0,0512 /100 \$
Quote-part MRC	0,0517 /100 \$
Réfection des chemins	0,0551 /100 \$
Chemin de la Marquise (25 %)	0,0017 /100 \$

TOTAL 0,6311 /100 \$

QUE le taux de taxe pour le secteur, dans le cas du règlement 431-2010 pour le chemin de la Marquise, soit fixé à 0,1430 / 100 \$;

QUE la tarification relative aux différents services dispensés par la Municipalité soit établie par un règlement à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

3.

Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation (2021, 2022, 2023).

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, présente le programme triennal d'immobilisation pour les années 2021, 2022 et 2023.

343-12-2020

Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation (2021, 2022, 2023)

CONSIDÉRANT QUE suivant les dispositions de la Loi, le Conseil doit adopter un programme triennal d'immobilisations, en même temps que les prévisions budgétaires de l'année;

CONSIDÉRANT QUE ce programme énonce les intentions du Conseil quant aux investissements prévus pour les trois prochaines années;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisation décrit ci-après pour les années 2021-2022-2023;

DÉPENSES EN INVESTISSEMENTS	2021	2022	2023
ACHAT DE QUAIS	70 000 \$	0 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT PARC - JEUX ET ESTRADE	0 \$	20 000 \$	30 000 \$
TRAVAUX DE VOIRIE- CHEMINS ADM. SUBV.	300 000 \$	250 000 \$	250 000 \$
AUTRES AMÉLIORATIONS CHEMINS	150 000 \$	125 000 \$	150 000 \$
VOIRIE - MATÉRIEL ROULANT	83 000 \$	0 \$	50 000 \$
BARRAGE	0 \$	50 000 \$	0 \$
CAMION 10 ROUES	260 000 \$	260 000 \$	0 \$
REPLACEMENT D'HABITS DE COMBAT	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
AMÉLIORATION MARINA ET 849 TDL	150 000 \$	50 000 \$	0 \$
AMÉLIORATION CASERNE	0 \$	250 000 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT	150 000 \$	50 000 \$	100 000 \$
COMPOSTAGE	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
TOTAL / INVESTISSEMENTS	1 223 000 \$	1 115 000 \$	640 000 \$

REVENUS POUR INVESTISSEMENTS	2021	2022	2023
TSF AUX INVESTISSEMENTS	(150 000 \$)	(100 000 \$)	(150 000 \$)
SUBVENTION - INFR. DE LOISIRS	0 \$	(20 000 \$)	(30 000 \$)
SUBVENTION À RECEVOIR CHEMINS	(300 000 \$)	(250 000 \$)	(250 000 \$)
APPROPRIATION CARRIÈRE	(150 000 \$)	(125 000 \$)	(150 000 \$)
APPROPRIATION FONDS DE ROULEMENT	(413 000 \$)	0	0
APPROPRIATION RÉSERVE INCENDIE	(10 000 \$)	(10 000 \$)	(10 000 \$)
EMPRUNT CAMION 10 ROUES	0 \$	(260 000 \$)	0 \$
EMPRUNT AMÉLIORATION MARINA ET 849 TDL	(150 000 \$)	(50 000 \$)	0 \$
EMPRUNT CASERNE	0 \$	(250 000 \$)	0 \$
APPROPRIATION RÉSERVE COMPOSTAGE	(50 000 \$)	(50 000 \$)	(50 000 \$)
TOTAL	(1 223 000 \$)	(1 115 000 \$)	(640 000 \$)

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

4.

344-12-2020
Approbation de la grille salariale des employés

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les augmentations salariales des employés pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé un tableau qui indique le salaire prévu pour tous les employés, permanents et temporaires;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil approuve les salaires présentés au tableau de rémunération déposé, applicable à compter de janvier 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

345-12-2020
Levée de la séance

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 17 h 30

ADOPTÉE à l'unanimité



Jean-Paul Descoeurs
Maire



Louise Sista
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.



Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière